

**Annexe 2****Liste des abréviations utilisées**

ARCH	Service d'architecture
ASCA	Association suisse des consultants amiante
BPC	Bureau des permis de construire
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (VD)
CFST	Commission fédérale de coordination pour la santé au travail
CHUV	Centre hospitalier universitaires vaudois
CO	Code des obligations
DA	Diagnostic amiante
DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine (VD), anciennement SIPaL
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale (VD)
FACH	Forum Amiante Suisse
FAQ	Foire aux questions
FAR	Fibre d'amiante respirable
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
IST	Institut universitaire romand de santé au travail
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accident
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LSP	Loi sur la santé publique
MCA	Matériau contenant de l'amiante
MSCA	Matériau susceptible de contenir de l'amiante
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OLED	Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets
OPair	Ordonnance sur la protection de l'air
ORRChim	Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques
Osubst	Ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement (abrogée)
OTConst	Ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé dans les travaux de construction
PC	Permis de construire
PCB	Polychlorobiphényles
PH	Permis d'habiter
PU	Permis d'utiliser
RLATC	Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
SSP	Service de la santé publique (VD)
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
URB	Service de l'urbanisme
VDI	Verein Deutscher Ingenieure
VME	Valeur limite moyenne d'exposition